# Séance du 19 décembre 2018

Le dix-neuf décembre deux mille dix-huit, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont assemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

<u>Date de convocation</u>: 13/12/2018 Date d'affichage: 27/12/2018

<u>Étaient présents</u>: MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mme PAISANT Nadège ; MM BAZIN Denis, ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; M. BOURGÈS André.

Étaient excusés: Mme LEDOUX (procuration M. CORON);

M. BELLÉE Pascal (procuration M. DUFORT); M. LEPLEY (procuration Mme PAISANT).

Étaient absentes: Mmes LEVALLOIS - NOURRY.

M. DUFORT, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 novembre 2018 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est donc approuvé à l'unanimité.

### I. Entretien des hydrants communaux (visa 20/12/2018)

M. le Maire présente au Conseil Municipal une convention portant sur l'entretien annuel des hydrants communaux. En effet, le SDeau50 a négocié pour le compte des communes avec ses prestataires ce qui permet d'obtenir des montants financièrement intéressants. La SAUR propose un coût de 50 € HT par an et par appareil.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette prestation et autorise d plus M. le Maire à signer la convention avec la SAUR.

# II. Entretien des tombes des poilus (visa 20/12/2018)

M. le Maire expose : lors du Conseil Municipal du 20 mars 1921, il a été décidé de donner gratuitement et à perpétuité aux familles de « soldats morts pour la France », une concession dans le cimetière de Carantilly à l'endroit qui leur convenait.

Près d'un siècle après, toutes ces tombes ne sont plus entretenues. M. le Maire propose, dans le cadre du devoir de mémoire, qu'elles soient désormais entretenues par les agents communaux avec l'accord des descendants de ces familles.

Cinq concessions sont concernées:

- Section A n° 4 A: LEROY Octave (concession n°22)
- Section A n° 32 G : GOSSET Constant (concession n°32)
- Section A n° 7 L : MARIE Jules (concession n°38)
- Section A n°11 M : ESNAULT Eugène (concession n°186)
- Section A n° 11 -E : PIEDAGNIEL Eugène (concession n°144)

Après délibérations, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que ces 5 tombes soient entretenues par les agents communaux.

#### III. <u>Utilisation d'un crédit de trésorerie</u> (visa 20/12/2018)

ARTICLE 1: Monsieur le Maire de CARANTILLY est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de 70 000 €.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de  $10~000~\epsilon$ . Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de 1 an non renouvelable. Ce concours est assorti de 210 € de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

ARTICLE 2: Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil (valeur de l'index neutralisé à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de 1,50 %

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal de Carantilly s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

## ARTICLE 4: Le Conseil Municipal de Carantilly:

- autorise M. le Maire à intervenir au nom de la Commune de Carantilly à la signature du contrat ainsi qu'à sa mise en place.
- donne le cas échéant délégation à MM Bruno CORON et Erik DUFORT ainsi qu'à Mme Malika LEDOUX en leur qualité d'adjoint pour suppléer M. le Maire dans cette formalité.

### IV. Virements de crédits section d'investissement (visa 20/12/2018)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer 2 virements de crédits en section d'investissement : l'un pour les travaux de voirie, l'autre pour les travaux d'éclairage public afin de régler les factures aux entreprises.

Après délibérations, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants en section d'investissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 (23) – 162 : Multicommerce	7 000 €	
D 2151 : Voirie		2 500 €
D 21534 : Eclairage Public		4 500 €

# V. Virement de crédits section de fonctionnement (visa 20/12/2018)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits en section de fonctionnement pour permettre le reversement au Syndicat Scolaire des allocations de compensation de Saint-Lô Agglo versées directement à la commune. En effet il avait été décidé par délibération du 18 avril 2018 et du 26 septembre 2018, de reverser les allocations de compensation relatives à l'informatique scolaire et au TAP au Syndicat scolaire qui a la compétence scolaire

Après délibérations, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le virement de crédits suivant en section de fonctionnement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 (11): Entretien bâtiments publics	6 800 €	
D 657358 (65): Subv aux autres groupements		6 800 €

#### VI. Affaires diverses

- Halte ferroviaire: Le train ne s'arrête plus en gare de Carantilly depuis le 9 décembre. M. le Maire informe le CM que cette décision émane de la région Normandie: elle a été prise sans concertation, ni écoute des élus et sans tenir compte du nombre de voyageurs qu'apporte le centre culturel international de Cerisy la Salle.

Il rappelle que seule la SNCF a informé la commune officiellement, mais pas la région. Ses prises de position ont été relatées dans la presse écrite et télévisuelle. De nombreux usagers sont mécontents et attendent des réactions.

Ce n'est pas le cas de nos « grands élus » qui se moquent bien de la suppression de ce service public. Des actions seront menées prochainement.

- Éclairage public : Les travaux sont terminés sur la place et quelques réglages restent à réaliser.
- Agence postale communale: La fréquentation est toujours bonne. La poste ferme ses guichets les 24 et 31 décembre. Elle nous a demandé qu'elle était notre position sachant que nos agents ne pourront la joindre. Nous avons décidé de fermer les deux lundis mais en contrepartie, pour ne pas pénaliser les usagers, d'ouvrir exceptionnellement les deux samedis précédents.

Le CDD de Mme Corinne GIRARD sera renouvelé pour une durée de 3 ans. Nous avons recruté et formé une jeune femme de Carantilly pour assurer les remplacements de notre agence ainsi que ceux des communes environnantes.

- Distributeur de pain : M. le Maire rappelle que cette piste avait été envisagée en 2018 mais était restée sans suite par manque de consensus. Vu le prix des carburants qui ne cesse d'augmenter et la demande de nombreux habitants, il propose de revoir cette question en début d'année 2019.
- Illuminations: M. le Maire remercie le Comité des Fêtes, ses membres, les bénévoles et jeunes qui ont particulièrement bien décoré le bourg.
- Incivilités: M. le Maire informe le CM des incivilités qui ont eu lieu dans la commune, en particulier dans la nuit du 10 au 11 novembre dernier où des arbres ont été sciés dans la propriété de M. Henri LEROUXEL ainsi qu'un poteau électrique en bois. Quelques jours plus tard tout un quartier s'est retrouvé sans électricité. ENEDIS a dû intervenir en urgence de nuit.

Il est recommandé à chacun de rester vigilant et de signaler tout ce qui paraît anormal.

- Vœux : La cérémonie des vœux du Maire et de la municipalité aux habitants de la commune aura lieu le samedi 19 janvier à 11 heures.
- Stagiaire: M. CORON informe le CM qu'un jeune stagiaire en espaces verts a passé 2 semaines dans la commune. Il se dit très satisfait de ce jeune homme originaire de Dangy.

#### VII. Questions diverses

- Mme LEMERRE rend compte que de nombreux poteaux téléphoniques sont en mauvais état ou tombés. Elle demande la marche à suivre. M. le Maire lui répond qu'il faut prendre le numéro du poteau qui se trouve sur une petite plaque bleue et lui transmettre.

Mme LEMERRE demande également si Saint-Lô Agglo a donné suite à la lettre envoyée par les associations et concernant la salle de sports. M. le Maire répond qu'aucune réponse n'a été reçue.

- M. ALLIX demande qui est responsable des branches sur le bord de routes, l'exploitant ou le propriétaire ? M. le Maire lui répond que c'est l'exploitant.

- Le prochain conseil aura lieu le mercredi 16 janvier à 20H30. Il sera précédé d'une réunion de la commission des finances à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE	Le Secrétaire, Erik DUFORT
Bruno CORON	Cécile NOURRY Absente
Malika LEDOUX PP M. CORON	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE PP M. DUFORT	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY PP Mme PAISANT
Mireille LEVALLOIS Absente	André BOURGÈS